

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 janvier 2018
COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**

Le 12 janvier 2018 à compter de onze heures, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 3 janvier 2018, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni BLOIS. Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Jérôme BOUJOT, François THIOLLET, Jean-Marc MORETTI, Jean GASIGLIA, Didier MOELO, Stéphane LEDOUX, Denis LEPRAT, Jean-Albert BOULAY, Henri BURNHAM, François CROISSANDEAU, Annie BARBOUX, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Didier GUILLON, Yves GEORGE, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Alain VEE, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAULT, Elie GILBERT, Yves BARROIS, Catherine LE TROQUIER, Philippe MASSON, Pierre MONTARU, Christian MARY

POUVOIRS :

François FROMET donne procuration à Christian MARY, Benjamin VETELE donne procuration à Corinne GARCIA, Jean-Pierre LEFEBVRE donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Eliane GENUIT donne procuration à Henri BURNHAM, Yannick SEVREE donne procuration à François CROISSANDEAU, Michel FESNEAU donne procuration à Claudette BOURGUEIL

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Stéphane BAUDU, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Michel CONTOUR, Yann BOURSEGUIN, Gérard CHARZAT, Serge GUIMARD, Lionella GALLARD, Catherine LHERITIER, Joël PASQUET, Philippe GUETTARD, Didier PIGOREAU, Nicole LE BELLU, Jacqueline GOURAULT, Marc GRICOURT

Début de séance 11 h 00

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre OLAYA

N° A-DB2018-001	PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) auprès d'Agglopolys
------------------------	---

Le bureau communautaire a décidé de :

- approuver la convention de mise à disposition individuelle présentée,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-DB2018-002	PERSONNEL TERRITORIAL – Projet de mise en place plateforme SNCF
------------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- accepter que la Communauté d'agglomération prenne en charge les frais de déplacements en train des agents et des élus sur la plateforme SNCF ;
- autoriser le Président à signer un contrat tripartite avec la SNCF et la Ville de Blois permettant l'accès à ladite plateforme de réservation et au paiement en ligne via la carte achat attribuée à la DRH ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-DB2018-003	CYCLE DE L'EAU – Convention de servitude d'utilité publique pour le passage des canalisations d'eaux usées sur la commune de Sambin
------------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser l'établissement des conventions de servitude des canalisations souterraines d'évacuation d'eaux usées sur les parcelles concernées dont la liste est annexée à la délibération,
- dire que les conventions de servitudes feront l'objet d'un acte authentique publié au service de la publicité foncière de Blois,
- autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'établissement des conventions de servitudes et à leur instruction auprès des services de l'Etat.

Décision : à l'unanimité

N° A-DB2018-004	CYCLE DE L'EAU – Convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable avenue de la République à Veuzain-sur-Loire - section O parcelles n° 181, 182, 424 et 447
------------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser l'établissement de la convention de servitude de la canalisation souterraine d'eau potable sur les parcelles n°181-182-424-447 section O sises sur la commune de Veuzain sur Loire.
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette convention de servitude et à son instruction auprès des services de l'Etat.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 11h15.

**Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées
Hôtel de Ville - 2^{ème} étage - aux horaires d'ouverture du public.**

Affiché le 25 janvier 2018.